



Date de  
convocation :

1 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le six décembre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. BOURGIN, Maire de la commune de Us.

En exercice : 14

Présents : MM Bourgin, Quillent, Bouxirot, Potin, Chéron, Augustin, Six, Buxaderas, Dubuisson

Absents excusés représentés : Mme Sinty pouvoir à M. Bouxirot, M. Voisin pouvoir à Mme Chéron, M. Vandamme pouvoir à Mme Quillent, Mme Plesse pouvoir à M. Buxaderas et M. Frénéa à M. Bourgin.

Présents : 9

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mme Quillent



**OBJET : D2022-51 Demande de subvention au Conseil Départemental au titre de l'appel à projet de lecture publique**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le projet de la bibliothèque :

La bibliothèque sera établie sur 2 salles, la salle accolée à la salle du conseil réunira les ouvrages pour les adultes et le coin dédié aux ados. La deuxième salle sera dédiée aux petits et aux jeunes pour les ouvrages et activités des enfants.

Sur les 2 salles, 2 500 ouvrages seront mis à disposition par la Bibliothèque Départementale du Val d'Oise (BDVO) par le biais d'une convention et ils seront répartis selon le public visé. Il faut prévoir environ cette proportion : 50 % ouvrages adultes, 25 % ouvrages ados, 25 % ouvrages jeunesse. Des revues, DVD, jeux de société et jeux-vidéos compléteront ces ouvrages.

Concernant le matériel informatique de la bibliothèque et le matériel numérique pour le coin ados, le Conseil Départemental subventionnera au titre de « l'appel à projet de lecture publique » 80% du montant TTC.

Cette subvention de fonctionnement est une aide aux projets de développement dans le cadre de la circulaire d'application du Plan Départemental de la lecture publique du Val d'Oise du 14 janvier 2022 pour la création d'une nouvelle structure culturelle.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve le programme d'aménagement culturel présenté par la commune,

L'assemblée délibérante sollicite le Conseil Départemental du Val d'Oise pour une aide au titre de « l'appel à projet de lecture publique », au taux de 80% du matériel informatique et numérique de la bibliothèque soit :

Coût total TTC.....	12 722.72€
Montant TTC demandé au Conseil départemental.....	10 178.17€
Représentant un taux de .....	80%
Montant pris en charge par la commune.....	2 544.55€

Le Conseil s'engage en outre :

- à inscrire au budget communal l'ensemble de la dépense projetée soit 12 722.72 € TTC et la recette de subvention attribuable par le département soit 10 178.17 € TTC;
- à assurer l'entretien des équipements projetés
- à ne pas dépasser 80% des subventions publiques.

L'assemblée délibérante autorise Monsieur le Maire à signer la subvention demandée auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise.

Certifié exécutoire  
 Compte tenu de la transmission  
 En sous-Préfecture le 17 février 2023  
 De la publication le 17 février 2023

Jhony BOURGIN,  
 Maire de Us

